



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Session 2023

Certification d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA)

Académie de Poitiers

Introduction	p. 2
Composition du jury de la session 2023	p. 3
I / Statistiques et résultats de la session 2023	p. 4
II / Epreuves d’admissibilité	p. 5
Présentation de l’épreuve	p. 5
Conseils et préconisations du jury	p. 6
III / Epreuves d’admission	p. 8
Présentation des épreuves d’admission	p. 8
L’épreuve de pratique professionnelle	p. 8
Le choix de l’analyse de pratique	p. 8
Le choix de l’animation d’un temps de formation	p. 9
L’épreuve de soutenance	p. 10
Conseils et préconisations du jury	p. 11
L’épreuve de pratique professionnelle	p. 11
L’élaboration du mémoire professionnel	p. 11
La soutenance du mémoire professionnel	p. 12
Annexes	p. 14

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de la session montrent une fois encore que le CAFFA reste une épreuve exigeante qui demande un investissement et un engagement conséquents.

C'est d'autant plus vrai quand la candidate ou le candidat ne dispose pas, peu ou prou, d'une expérience d'animation de formation ou encore d'accompagnement de collègues, stagiaires ou titulaires. Ces situations sont de plus en plus fréquentes depuis trois ans. Le jury recommande à ces candidats de se rapprocher de leur inspection afin de préciser le projet, de faire le lien avec les formations qui existent pour la préparation de cette certification et, le cas échéant, de se positionner sur une formation ou un accompagnement d'un(e) collègue, dans la perspective de l'épreuve professionnelle ou encore de l'élaboration du mémoire attendu en deuxième année. Dans le même esprit, il pourrait être fructueux d'assister à quelques sessions de formation, en tant qu'observateur, afin de se nourrir de la gestuelle des formateurs et à tout le moins, d'identifier comment la mise en réflexion ou en action est accompagnée. Ce rapport de la session 2023 du CAFFA est rédigé aussi bien pour partager un bilan de la session 2023 que pour orienter les candidats potentiels et les accompagner. L'ambition est aussi d'éclairer sur les attentes du jury, d'évoquer quelques points forts mais aussi quelques écueils repérés dans le travail ou la prestation des candidats.

Il est sans doute nécessaire de rappeler le sens de cette certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a engagé une profonde réforme de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation. Cette certification, dans le second degré, a pour ambition une montée en compétences des formateurs en académie garantissant par là même leur légitimité, et la constitution d'un réseau de formateurs académiques, efficaces dans la formation de leur discipline de recrutement comme dans le champ transversal, à même de répondre aux nouveaux enjeux de la formation et du schéma directeur de la formation. Cette formation concourt bien entendu à la reconnaissance de la spécificité des missions de formateurs académiques.

Un cursus accompagné d'une durée de deux années doit permettre au candidat une appropriation progressive des enjeux, des compétences et des postures du formateur. La première année, il prépare l'épreuve d'admissibilité. La seconde année, il acquiert l'expertise nécessaire pour accéder aux épreuves d'admission en s'inscrivant aux différents modules de formation de formateurs, prévus dans le cadre du plan académique (PAF). Ces deux années offrent l'opportunité d'une appropriation progressive des enjeux et des compétences nécessaires à la mise en œuvre et à l'accompagnement des formations en académie : analyse des besoins, construction des actions de formation intégrant une dimension numérique, analyse des effets de la formation sur les pratiques pédagogiques.

Le calendrier, longtemps impacté par la Covid, a retrouvé une configuration ordinaire, conforme au calendrier des premières années de cette certification. Les épreuves de l'admissibilité ont été organisées les 20 et 21 mars 2023. Celles de l'admission ont été fixées les 15 et 16 mai 2023.

Insistons une nouvelle fois sur l'évolution de la préparation qui permet d'accéder dès la première année aux deux modules « analyse de pratique » et « animation d'une action de formation ». L'ambition est de mieux équilibrer la formation sur les deux ans, de mieux préparer l'épreuve professionnelle et de permettre aux candidats à la fois un choix éclairé entre les 2 options de cette épreuve et la possibilité de suivre les deux formations pendant le cursus des 2 années. L'épreuve professionnelle a été possible depuis le début de l'année civile jusqu'aux vacances de printemps. Vous retrouverez cette préparation dans le plan académique de formation comme dans l'espace numérique de la DEC sur le site académique.

L'inscription à cette certification est réalisée par le candidat auprès de la Division des Examens et Concours (DEC) dans un calendrier annoncé par le DEC. Cette inscription à la certification vaut automatiquement inscription à la préparation auprès de l'école académique de la formation continue [EAFC].

L'implication du candidat dans la préparation est bien entendu un gage de réussite. Il reste difficile d'imaginer une réussite au CAFFA sans la préparation sérieuse et solide proposée par l'EAFC et une connaissance du cadre réglementaire de la formation comme de la certification.

TEXTES DE REFERENCE :

Les candidats trouveront dans les textes suivants les différents éléments de cette certification :

Décret n°2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré.

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

Arrêté du 20 juillet 2015 publié au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat aux fonctions de formateur académique.

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au bulletin officiel du 23 juillet 2015 sur la certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

La circulaire de 2015 présente le descriptif détaillé des compétences attendues par les candidats. Ces compétences s'inscrivent dans la logique du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2019-2022

Circulaire n° 2019-133 du 23-9-2019 « Schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale - 2019-2022

Le jury de la session 2022 était composé comme suit :

Président de Jury :

Laurent Marien, IA-IPR d'histoire-géographie

Vice-Présidente de jury :

Alison Charamon-Hill, IA-IPR d'anglais

Membres du jury :

Annie Jussaume, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription Lenclôtre Nord-Vienne (86)

Fares Cheniguer, Principal, collège Théophraste Renaudot, Saint-Benoit (86)

Natacha Gousserey-Benard, professeure certifiée d'anglais, collège René Caillié, Saintes, formatrice académique (17)

Les examinateurs qualifiés se joignent au jury pour les épreuves d'admission comme le texte de référence le prescrit :

Mathilde Foucherault, IA-IPR de Lettres,

Olivier Himy, IA-IPR de Lettres,

Corinne Chaminade, référente INSPE, professeure et formatrice de Lettres,

Solène Pagnoux, IA-IPR d'Espagnol,

Christine Saivres, référent INSPE, professeure et formatrice d'Espagnol,

Jean-Marie Meslier, référent INSPE, directeur du site de l'INSPE à Angoulême (STI),

Hervé Fraile, IA-IPR EVS,

Stephane Bravard, référent INSPE, directeur du site de l'INSPE à Poitiers (EVS),

Sylvie Luyer-Tanet, IA-IPR d'anglais,

Jérôme Eydieux, chargé de mission d'inspection, STI (Génie civil, équipement technique, énergie),

Christian Fradin, référent INSPE, professeur et formateur d'Anglais.

I / Statistiques et résultats de la session 2023

La session 2023 est marquée par une augmentation très nette du nombre des candidats à l'admissibilité (28 au moment des inscriptions), qui rappelle les premières années de certification. Dans le même temps, pour l'admissibilité comme pour l'admission, nous constatons un nombre significatif de candidats qui ont préféré reporter d'un an leur engagement. C'est ainsi que 10 candidats sur les 28 inscrits ont préféré différer d'un an leur épreuve d'admission. Deux ou trois semblent même avoir renoncé à obtenir la certification. A l'admission, ce sont 3 des 9 candidats qui ont manifesté leur choix de ne passer leur épreuve d'admission qu'à la session 2024.

Il convient ici d'insister sur une des caractéristiques des candidats qui s'engagent désormais plus nombreux dans la démarche de certification. Dans les premières années, les candidats étaient des formateurs souvent aguerris, au moins engagés depuis des années ou ayant déjà eu des expériences de formation. Le plus souvent, ces enseignants ont passé et obtenu le CAFFA, ou dans quelques cas n'ont pas souhaité tenter cette certification. Depuis maintenant 2 à 3 ans, les candidats sont de plus en plus nombreux à n'avoir jamais mis en œuvre de formation. Ils sont tentés par la formation sans toujours savoir ce que cela signifie, en termes d'engagement, de postures et de compétences. Quelques-uns inscrits à la certification n'ont pas en amont pris contact avec leur inspection pédagogique, et s'engagent dans le CAFFA à la manière de Don Quichotte dans sa quête.

A ces candidats, nous recommandons un contact en amont avec leur inspectrice ou inspecteur pour vivre une première expérience de la formation et mûrir le projet. Se présenter au CAFFA avec une expérience de formation, même réduite, plutôt que de s'engager vierge de toute expérience, est un gage de succès. Un contact préalable avec le corps d'inspection s'avérera efficient au regard des conseils qui pourront être délivrés. A titre d'exemple, on peut imaginer la présence à une formation pour venir l'observer et l'analyser avec le regard non d'un stagiaire mais d'un formateur en devenir. Ce moment peut éclairer le futur candidat et permettre ou faciliter la mue que l'on attend d'un formateur académique tant en termes de posture que d'éthique.

Répartition des candidats présents aux épreuves par département

	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
16 – Charente	1	1
17 – Charente-Maritime	8	1
79 – Deux-Sèvres	4	3
86 – Vienne	5	1
Moyenne des notes des candidats (/20)		11,16
Note du dernier admis (sur 20 points)		13
Note la plus élevée (sur 20)		13

Répartition des candidats présents par discipline

DISCIPLINES	Nombre de candidats à l'épreuve d'admissibilité	Nombre de candidats à l'épreuve d'admission
Anglais	1	1
Allemand	1	-
Histoire-géographie	5	-
Mathématiques	2	-
Lettres modernes	4	2
Espagnol	3	1
CPE	-	1
Biotechnologies	1	-
STI	-	1
Sciences physiques-chimie	1	-
Total	18	6

A l'admissibilité comme à l'admission, nous constatons une baisse des taux de réussite. Onze des dix-huit candidats ont réussi leur épreuve d'admissibilité, le taux de réussite s'élève à 61,1%. A l'admission, ce taux plafonne cette année à 50%, avec la réussite de trois candidats sur six. Méconnaissance de la formation, absence d'expérience de formateur, représentations éloignées des attentes de l'institution expliquent pour une grande part ce résultat. Il convient de rapporter la parole des candidats qui insistent sur la masse de travail à fournir pour cette certification, qui alourdit une charge professionnelle souvent déjà conséquente, et une vie de famille parfois marquée par des sacrifices.

Il est indéniable que s'inscrire dans la démarche de certification pour obtenir le CAFFA nécessite de réfléchir sur ce qu'est un formateur pour adultes, de se former et d'approfondir ses acquis par des lectures théoriques au service de l'émergence d'une posture de formateur.

Pour mémoire, les taux de réussite depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023
Admissibilité	71,4%	61,2%	66,66%	61,11%
Admission	73,3%	80%	66,66%	50%

II / Épreuve d'admissibilité – Session 2023

Présentation de l'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec le jury, d'une durée de 45 minutes, à savoir un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes.

Le jury s'appuie sur un dossier fourni par le candidat composé d'un rapport d'activité de 5 pages maximum (hors annexes) et des rapports d'inspection ou d'évaluation administrative.

Dans le cadre de l'exposé, le candidat présente son itinéraire personnel et s'attache à développer, en articulation avec son parcours, une expérience professionnelle notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Rappelons d'ores et déjà que cette certification ne repose pas sur une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). L'expérience à l'évidence ne nuit pas. Pour autant, l'enjeu est de montrer sa volonté de s'engager dans des missions dont le cadre a beaucoup évolué, tant dans les contenus que dans les modalités. Outre une réflexion conduite sur l'andragogie, il s'agit de montrer sa compréhension des évolutions en cours. En premier lieu, la fonction de formateur académique n'est pas la poursuite logique de celle de formateur dans un cadre disciplinaire. Le formateur académique est ainsi amené par exemple à s'engager sur les champs transversaux, à inscrire son action dans le cadre du nouveau schéma directeur de la formation qui implique des formations d'initiative locale ou des actions de formation en inter-degrés.

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours,
- sa capacité à s'adapter à une diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés,
- son implication dans la vie de sa discipline ou spécialité, dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, du district, du bassin de formation, du réseau ECLORE
- sa participation à des actions de formation et son intérêt pour la formation.

L'entretien permet au jury d'apprécier :

- la motivation du candidat à devenir formateur,
- son expertise professionnelle (sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa connaissance du système éducatif, de l'actualité pédagogique, connaissance dans le champ numérique),
- sa capacité d'analyse sur ses propres pratiques,
- sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation.

L'entretien doit permettre de mesurer l'investissement du candidat dans le projet de son établissement ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de celui-ci.

Conseils et préconisations du jury

Si l’empreinte de la Covid fut réduite cette année, il semble encore difficile à chacun de retrouver ses marques, d’organiser son travail en lien avec ses obligations professionnelles et familiales. Les candidats insistent sur la charge de la préparation et les sacrifices réalisés dans leur quotidien. Le nombre de reports de session demandés et les quelques abandons en témoignent assurément. A l’évidence, l’année d’admission est lourde en raison de l’élaboration du mémoire et des deux épreuves : épreuve professionnelle et épreuve de soutenance. Chaque candidat doit en prendre la mesure. Il convient également de rappeler les aménagements et la réorganisation de la préparation au CAFFA. Pour plus de souplesse et moins de déplacements, la formation a été volontairement maintenue dans un format hybride. Dans le souci de rééquilibrer la préparation sur les deux années, les candidats à l’admissibilité peuvent dès la première année choisir un des deux modules, voire même retenir les deux, correspondant aux deux options de l’épreuve professionnelle : *l’analyse de pratique* et *l’animation d’un temps de formation*. Cette stratégie permet aussi d’éclairer un candidat sur le choix de la nature de l’épreuve professionnelle, sans attendre la seconde année.

Le jury espère revoir dès la session prochaine les candidats ayant fait le choix de repousser leur épreuve d’une année. Nous les encourageons, et leur recommandons, de reprendre leur démarche de certification d’autant que le travail a été parfois très engagé.

Le calendrier des épreuves du CAFFA sera consultable sur l’espace numérique de la DEC en début d’année scolaire.

❖ Le dossier

Le jury apprécie les dossiers structurés, aérés et offrant une lecture fluide. Il est préférable que le candidat sélectionne davantage les éléments qu’il souhaite faire figurer plutôt que de réduire la typographie et les marges [cf. les préconisations de mise en page]. Par ailleurs, il est indispensable de respecter les exigences formelles de l’épreuve :

- le rapport d’activité ne doit pas dépasser 5 pages maximum.
- les annexes, au nombre limité, méritent là encore d’être réfléchies. Elles doivent permettre au jury de mieux appréhender et de comprendre le parcours professionnel du candidat comme la présentation de son expérience significative, au regard de cette certification. Le candidat doit s’appuyer sur la diversité de son parcours professionnel pour repérer une expérience pertinente, en adéquation avec la certification.

Il convient bien entendu de faire figurer toutes les pièces demandées à savoir, en plus du rapport d’activité, des rapports d’inspection et d’évaluation administrative. Le candidat doit garder à l’esprit que le jury, par le biais de ce dossier, doit avoir les moyens d’apprécier les compétences professionnelles du candidat, au regard du référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire n°2015-110 publiée au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015).

Ces compétences sont regroupées en 4 domaines :

- Penser – Concevoir – Évaluer
- Mettre en œuvre – Animer
- Accompagner l’individu et le collectif
- Observer – Analyser – Évaluer

Le jury constate que la forme des dossiers est plus satisfaisante (respect des consignes en terme du nombre de pages, d’annexes). En revanche, la structure n’est pas toujours convaincante : l’expérience reste parfois insuffisamment explicitée et mise en valeur. La présentation linéaire du parcours professionnel, sans analyse et sans distanciation quant à l’expérience professionnelle, est à proscrire. Cette première étape requiert nécessairement un regard réflexif, c’est l’essence même de l’année d’admissibilité.

Sur le fond, le jury s'étonne que la distinction pédagogie-andragogie n'était toujours pas acquise par certains aspirants formateurs. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler qu'un formateur n'est pas seulement "un très bon enseignant" qui serait là pour "montrer" ce qu'il serait judicieux de mettre en place, auprès de ses pairs.

Le jury a tout particulièrement apprécié dans les dossiers présentés :

- la capacité du candidat à mettre en exergue les compétences développées, de manière concrète, pour se projeter dans les missions du formateur.
- l'intérêt des profils et la richesse des parcours professionnels des candidats
- la pertinence du choix de l'activité décrite en relation avec le référentiel des compétences professionnelles.
- la capacité à réinterroger des choix en fonction des publics différents, des situations nouvelles, des objets de formation autres que ceux déjà appréhendés.

❖ L'entretien

Le jury reprend ici des constats déjà établis et toujours d'actualité.

➤ **La clarté des propos, l'usage précis du vocabulaire professionnel**

Le jury apprécie au moment de l'exposé la clarté du propos ; la construction de l'exposé, la qualité de la réflexion du candidat et son aptitude à identifier ses compétences. La présentation succincte de son parcours puis de son expérience professionnelle significative doit faire l'objet d'une préparation de la part du candidat. Le jury attend du candidat qu'il valorise son parcours professionnel au regard des compétences attendues du formateur académique et mette en exergue les enjeux de la formation. L'évocation d'expériences vécues hors champ professionnel n'est pas dénuée d'intérêt pour le jury si celles-ci apportent une réelle plus-value au parcours, sont analysées avec distance, et montrent une capacité de transposition de compétences acquises dans les futures missions de formateur. Il doit montrer une première compréhension des évolutions actuelles de la formation : cadre d'exercice, modalités, diversité des publics, objets de formation transversaux, techniques d'animation...

➤ **La nécessité de déborder sa discipline ! L'esprit de la certification est de faire émerger des formateurs académiques qui, sur une assise disciplinaire maîtrisée, sont capables d'ouverture.**

Il est attendu du candidat qu'il sache prendre de la hauteur par rapport à son expertise disciplinaire comme à sa pratique professionnelle. Les candidats gagneront à bien connaître le système éducatif dans toutes ses composantes, notamment 1^{er} et 2nd degrés, inter degrés, inter cycles... Il n'est pas inutile de rappeler que la composition du jury permet une représentation des différents corps et missions. Compte tenu de la composition du jury, les candidats doivent s'attendre à un questionnement très ouvert, croisant les préoccupations de tous les acteurs : corps d'inspection, personnel de direction et formateur académique.

➤ **Le jury recherche chez les candidats une capacité de réflexion, une aptitude à prendre de la distance**

Le jury attend du candidat une bonne capacité d'écoute et de réflexion. Le jury a pu, lors de la dernière session, constater la difficulté pour quelques candidats à opérer un recul réflexif sur leurs pratiques. Précisons qu'il n'y a pas lieu de penser que le jury cherche à « piéger » un candidat. Les questions sont volontairement ouvertes, proposent des situations variées. En cela, l'expérience de la formation ne peut constituer une garantie de réussite. **« Ce qui est important, c'est le recul réflexif sur la pratique, le "pas de côté", ainsi que l'adaptabilité à des situations inattendues.** Il convient de porter une attention plus soutenue à l'articulation entre théorie et pratique dans le mémoire professionnel, en faisant le lien avec le référentiel de compétences du formateur académique et d'établir des liens explicites avec ce texte de référence.

➤ **La nécessité d'écouter le jury, de répondre à ses questions, pour cultiver le sens du dialogue et de la controverse**

Le jury apprécie les candidats qui sont capables de faire preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif. Mentionnons de la même manière que le jury n'attend pas une réponse, il évalue la capacité du candidat à réagir dans un contexte donné, à réfléchir sur une situation peut-être jamais rencontrée mais possible et crédible pour un formateur académique.

Le jury a apprécié les candidats qui ont su entrer dans un véritable échange et ont su prendre en compte les questions qui leur étaient posées pour formuler des réponses personnelles révélant à la fois la solidité des connaissances scientifiques et la qualité de leur réflexion.

Le candidat doit être capable de :

- mobiliser quelques références théoriques et réglementaires,
- s'appuyer sur son expérience pour proposer des pistes en termes d'objectifs et de méthodologie de formation,
- envisager d'autres contextes de formation que ceux déjà mis en œuvre,
- adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier de formateur,
- montrer sa connaissance de l'évolution du cadre de la formation, et notamment du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale – 2019-2022 qui est un cahier des charges des plans de formation nationale, académique et de l'établissement (Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019), précisant les principes applicables à la formation continue des personnels du Ministère, les orientations et les modalités de mise en œuvre de la formation continue, inscrite elle-même dans un continuum avec, en amont, la formation initiale et la formation continuée.

III / Epreuve d'admission – Session 2022

Présentation des épreuves d'admission

L'admission est composée de deux épreuves :

- une épreuve de pratique professionnelle comportant une observation d'un temps d'animation de formation ou d'un temps d'analyse de pratique, suivie d'un entretien,
- une épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel.

L'épreuve de pratique professionnelle

Le candidat choisit soit l'analyse de pratique soit l'animation d'une action de formation. L'épreuve choisie doit permettre au candidat de valoriser pleinement ses compétences professionnelles.

✓ CHOIX DE L'ANALYSE DE PRATIQUE

L'épreuve implique la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un accompagnement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés (un inspecteur du second degré, de la discipline, et un enseignant de l'INSPE)

1^{er} temps : Observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un accompagnement (durée : 60 à 90 minutes)

A l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation.

Durant ce premier temps, les examinateurs qualifiés évaluent la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès,
- ordonner et hiérarchiser ses remarques au regard de la situation observée,
- formuler les conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension,
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

2nd temps : entretien avec les examinateurs qualifiés (durée : 30 minutes)

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à :

- présenter une analyse distanciée de son entretien,
- justifier les choix opérés,
- entendre et intégrer les remarques des examinateurs

Les examinateurs qualifiés sont attentifs à ce que l'entretien ne devienne pas un inventaire de défaillances, mais reste un véritable échange professionnel durant lequel l'enseignant est amené à réfléchir sur sa pratique, grâce à un questionnement pertinent qui lui permet de gagner en professionnalité. Le jury n'attend pas une analyse exhaustive de la séance mais appréciera la capacité du formateur à identifier les points saillants sur lesquels il va conduire l'entretien.

Le formateur en devenir doit rester vigilant sur la formulation des questions, s'appuyant sur ce qu'il a observé et non sur ce qu'il peut faire lui-même dans sa classe. La maîtrise de techniques d'entretien est à l'évidence un atout fort.

Revenons sur l'évolution, engagée depuis 2020-2021, de la préparation du CAFFA au PAF qui permet aux candidats de s'inscrire dès la première année aux modules sur l'animation d'un temps de formation et d'analyse de pratique, au sein de la formation de formateurs. Il s'agit de mieux équilibrer la formation sur les deux années de préparation du CAFFA : admissibilité et admission. Elle facilite aussi le choix par les candidats de l'option de l'épreuve professionnelle. La réflexion peut s'engager dès la première année.

✓ CHOIX DE L'ANIMATION D'UNE ACTION DE FORMATION :

L'épreuve induit l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés avec l'ambition d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice. A l'issue du temps de formation, le candidat dispose de 15 minutes pour changer de posture et préparer son entretien de formation avec les évaluateurs qualifiés.

1^{er} temps : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative, qu'elle soit disciplinaire, interdisciplinaire, intercycles ou interdegrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'établissements ou encore d'une formation académique (durée : 60 à 90 minutes)

2nd temps : entretien avec les examinateurs qualifiés (durée : 30 minutes)

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire à :

- inscrire son action dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice,
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles,
- mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace,
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée,
- proposer des prolongements possibles.

Le jury reste attentif à la logique de construction de l'action : ses objectifs, ses relations avec le cadre de référence, la pertinence de la mise en activité et des supports employés (en particulier les supports numériques). Il tient à attirer l'attention sur la spécificité du public rencontré à l'occasion des actions de formation. Pour beaucoup de candidats, il s'agissait d'actions de formation inscrites au Plan académique, à l'offre, mobilisant un public captif et intéressé. Les objectifs, les intérêts étaient donc connus, partagés, et intégrés.

Le formateur académique doit être également armé pour faire face à des groupes désignés, ce qui implique la maîtrise de techniques d'animation variées, et un travail conséquent, en amont d'une formation, afin d'identifier les besoins réels et parvenir à un taux de satisfaction honorable à l'issue de cette formation. Le temps d'analyse de l'action de formation se révèle souvent décisif.

Certains candidats ont conduit une animation de formation parfois peu convaincante, mais l'analyse qu'ils sont capables d'en faire, la possibilité d'analyser les choix faits en situation, peuvent compenser les maladresses de cette animation. Le regard réflexif et la capacité à réinterroger ses choix pour proposer par exemple des alternatives sont essentiels pour permettre de voir les compétences du formateur. Plus largement, l'ingénierie de formation est une compétence à développer. *Le jury apprécie la potentialité du formateur en devenir davantage qu'une posture pleinement aboutie, ce qui serait prématuré ici.*

L'épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel

Le mémoire professionnel est un travail personnel et de réflexion reposant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. **Le mémoire consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. L'adossement de la réflexion conduite à la recherche est indispensable. En aucun cas, le mémoire ne peut se limiter à un simple récit d'une expérience de formation ou d'accompagnement.** Pour autant les exigences ne sont pas davantage celles attendues d'un mémoire de thèse, ni sur la forme ni sur le fond.

Le candidat doit faire preuve d'un engagement personnel pour réfléchir à sa pratique et à son amélioration. Ce travail de recherche est au cœur de l'admission au CAFFA. Les meilleurs mémoires professionnels permettent d'exposer de manière simple des références théoriques et des expérimentations conduites, en rendant compte de la complexité de la réalité.

Le candidat présente durant 15 minutes son mémoire professionnel puis échange 30 minutes avec le jury et les examinateurs qualifiés (mobilisés pour l'épreuve professionnelle).

Le jury est amené à y évaluer les capacités suivantes :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

La soutenance (présentation & échange) doit permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème fondé sur un questionnement professionnel et le constituer en objet d'étude,
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs...). Le dispositif expérimental a vocation à être bénéfique à l'amélioration des pratiques ;
- analyser sa pratique par une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels
- discuter du fondement des hypothèses retenues.
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements

Conseils et préconisations du jury

L'épreuve de pratique professionnelle

Pour l'analyse de pratique, le candidat doit porter son attention :

- à l'organisation globale de l'entretien, en explicitant à l'enseignant la manière dont se déroulera l'entretien
- au cadre des questions à poser, en précisant à l'enseignant les points abordés
- aux points essentiels (points forts, points faibles, remédiation possible...) dans le cadre d'une synthèse finale.

Il doit bien entendu veiller à ce que l'enseignant entende et reçoive les remarques ou préconisations, peut-être même en les validant explicitement, pour permettre un échange utile et efficace. A cette fin, le candidat montrera durant l'entretien sa capacité à identifier et sélectionner les conseils pertinents relevant de la posture comme du champ scientifique et didactique. Dans le cas où l'enseignant a déjà été vu dans le courant de l'année, le candidat doit mettre en exergue les progrès ou aider l'enseignant à mesurer lui-même les progrès réalisés.

Dans l'entretien avec le jury, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à justifier ses choix : nombre et hiérarchie des conseils donnés, modalités d'entretien... avant d'analyser les effets de son action, et à prendre du recul pour éclairer sur sa pratique.

Pour l'animation d'un temps de formation, le candidat doit :

- s'assurer d'une bonne connaissance des textes officiels et se réinterroger sur la posture de formateur. Le candidat ne doit pas se tromper d'objectifs pour cette épreuve de pratique : il s'agit avant tout de montrer sa capacité à opérationnaliser ses connaissances théoriques dans une situation concrète. Le candidat doit faire la preuve de sa capacité à exploiter ses connaissances théoriques au service de l'efficacité de l'action conduite, en montrant sa capacité de réaction aux situations, tout particulièrement celles qui n'étaient pas prévues mais qui peuvent survenir lors d'une formation. Le candidat est en situation !
- être en mesure d'explicitier clairement les enjeux et les objectifs de la formation et en proposer une illustration en tenant compte de la spécificité du public observé, identifier les besoins des stagiaires, ou encore anticiper les réactions du groupe.
- être en mesure d'explicitier les différentes phases de la formation, de justifier les choix opérés et de proposer des pistes pour en améliorer l'efficacité
- s'emparer de la question de l'évaluation d'une formation et de celle du réinvestissement de la formation auprès des élèves.

Dans la mesure du possible, le candidat doit démontrer sa capacité d'analyse réflexive pour estimer la qualité de son intervention au regard de l'implication des stagiaires.

L'élaboration du mémoire professionnel

Le jury fait le choix ici de revenir sur le mémoire professionnel au vu de quelques productions peu satisfaisantes qui ne répondaient pas aux attentes institutionnelles :

- Le mémoire professionnel est construit à partir d'une problématique professionnelle, articulant savoirs théoriques et expériences de terrain, et dont l'intérêt peut être défendu par son auteur.
- La problématique est nécessairement large, l'ambition est moins de produire une recherche pointue, l'expression d'une expertise du candidat dans sa discipline que de faire la preuve de son potentiel à devenir un formateur généraliste.
- Le mémoire ne peut être une simple juxtaposition d'une approche théorique et d'une expérimentation pratique, il doit croiser les deux aspects de cet écrit en étayant l'expérimentation par des références théoriques et inversement en liant les apports de la recherche à des pratiques.

- L'anticipation est indispensable notamment dans la collecte d'informations pour garantir une réflexion et une rédaction sereines. Le recueil de données doit s'appuyer sur une démarche rigoureuse et scientifique. Cela signifie aussi qu'il est sans doute précieux de réfléchir dès la première année à son sujet, à sa problématique voire aux modalités du recueil de données.

A cette session, le jury a relevé dans les mémoires présentés un réel étayage théorique mais qui ne faisait pas sens pour tous les candidats. Certains pouvaient éprouver des difficultés à les mobiliser dans des contextes variés voire à les expliciter. Il en résultait une sorte de liste de concepts ou de théories de la formation qui ne permettait pas de percevoir la capacité de l'aspirant formateur à s'en emparer, à bon escient, pour mieux cerner les besoins des collègues voire les limites de sa propre action, dans le cadre d'une formation pour adultes.

Ce mémoire est d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes. **Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11 et interligne 1,15 (ou 1,5).**

Le jury souhaite également qu'une bibliographie apparaisse systématiquement en fin de document (en respectant la norme APA). En quatrième de couverture est attendu également un résumé de 10 lignes (même typographie que le mémoire)

Pour la présentation, en particulier de la page de garde, le candidat s'appuiera sur le document vierge fourni par la DEC sur le site académique. Les prescriptions sont appliquées dans le canevas fourni.

Le respect des exigences formelles du mémoire est une condition sine qua non de réussite

La soutenance du mémoire professionnel

La présentation du mémoire ne doit pas excéder 15 minutes et doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse pour garantir le respect du temps imparti, pour offrir au jury un exposé structuré et clair. Le candidat peut faire le choix d'une articulation différente ou d'une recomposition différente du contenu du mémoire si cette démarche permet d'apporter un éclairage complémentaire. L'essentiel est de mettre en lumière, au cours de cette présentation, la manière de décrire brièvement la méthodologie et l'expérimentation, de dégager l'intérêt du mémoire par rapport au questionnement et aux hypothèses envisagées. L'adossement à la recherche étant essentiel, le jury apprécie les références scientifiques pertinentes dans le propos sans nécessairement tendre à l'exhaustivité.

Dans la mesure du possible, la présentation doit être dynamique et convoque l'outil numérique. Le jury attend que le candidat mobilise un vocabulaire professionnel et se projette dans une posture de formateur.

Dans l'échange avec le jury, le candidat doit être capable de :

- mobiliser des références théoriques (cf. adossement à la recherche) et réglementaires actualisées (cf. schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale - 2019-2022 / Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019),
- adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier de formateur, et les adapter à des situations professionnelles différentes,
- analyser sa pratique professionnelle et envisager des évolutions,
- se projeter dans des situations variées et des modalités de formations différentes.

A ce stade, le jury attend du candidat qu'il soit :

- en mesure de distinguer le formateur du formateur académique, au regard notamment du schéma directeur de la formation continue,
- capable d'exercer un regard critique sur la production réalisée (points forts, points faibles, confrontation aux résultats de la recherche, et possibilité de la réinvestir dans des contextes différents).

Le jury apprécie les candidats capables de faire preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif. Au regard de la composition du jury, définie par le texte réglementaire, le candidat doit s'attendre à un questionnement inscrit dans des situations diversifiées. Le jury apprécie la connaissance des candidats des grandes lignes du projet académique, des différents publics qu'il aura à former, des spécificités liées à l'éducation prioritaire par exemple.

Lors des entretiens, le jury a ainsi abordé des actions et des modalités de formation dans le contexte de l'éducation prioritaire, de l'inter degrés et l'inter cycles, de l'accompagnement des réformes, des formations en public désigné ou encore de la formation d'initiative locale (FIL), d'établissement, de réseau ECLORE voire des PIAL.

Le candidat doit aussi avoir une connaissance de l'évolution de la formation comme des conditions et modalités des formations, au regard, par exemple, du schéma directeur de la formation continue (Cirulaire n°2019-133 du 23-9-2019).

Nous invitons les candidats à s'emparer du référentiel des compétences professionnelles du formateur des personnels enseignants et éducatifs et de se préparer en s'appuyant sur la grille d'évaluation de l'épreuve professionnelle comme de celle de l'épreuve de soutenance.

Pour le jury de CAFFA,
Laurent Marien, IA-IPR

ANNEXES

1- Référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs.

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 du bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

Ce référentiel s'appuie sur les travaux menés entre 2013 et 2014 dans le cadre de l'université d'été « former les formateurs » pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) en collaboration avec la Chaire Unesco « former les enseignants au 21^{ème} siècle » et l'Institut français de l'éducation (IFé).

Il a bénéficié du travail collaboratif d'ateliers et de sessions à distance qui ont réuni des enseignants formateurs et des inspecteurs des premier et second degrés, des responsables académiques de la formation ainsi que des formateurs et des enseignants chercheurs intervenant en ESPE.

Cette modalité d'élaboration a favorisé le croisement de regards et le dialogue entre des praticiens et des ingénieurs de la formation : la réflexion s'est attachée à cerner le cœur du métier du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs : former à transmettre et à apprendre.

La professionnalité du formateur et son éthique

L'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n° 1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ».

La conduite de ce processus requiert de la part du formateur un engagement éthique qui se fonde doublement sur le respect de la personne en formation et sur l'éthique de la commande.

Le formateur doit se penser et se situer de manière autonome dans le cadre de la profession – définie par des normes, des règles, des valeurs – pour aider la personne en formation à se construire professionnellement en développant sa réflexion et sa liberté d'initiative.

Les quatre domaines de compétences du formateur

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser - Évaluer

Une sélection de ressources pour la formation

Un ensemble de ressources pour le formateur a été élaboré en regard du référentiel : il s'agit de notions et de références organisées de manière à en favoriser la consultation. Cette sélection n'est en rien normative ou exhaustive ; elle entend servir la constitution d'une culture commune entre les formateurs. Sa mise en ligne sur Éduscol en favorisera l'accès et l'appropriation par chacun au gré de ses besoins et de ses curiosités pour l'accompagner dans son parcours de formateur.

Penser - Concevoir - Élaborer

Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.

Identifier les conditions qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants.

Analyser la commande institutionnelle ainsi que les besoins et les attentes des apprenants et savoir les mettre en tension ; prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.

Élaborer un programme de formation : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ; identifier les pré-requis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages ; identifier les techniques d'animation possibles.

Concevoir le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance.

Anticiper les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ; identifier les avantages et les inconvénients de ces supports.

Élaborer des écrits professionnels en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.

Mettre en oeuvre - Animer

Introduire et conclure une séquence de formation.

Installer un environnement bienveillant et sécurisant ; ne pas ignorer les répercussions émotionnelles de la formation chez les personnes en formation.

Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer.

Accompagner les apprenants dans leur apprentissage : partager les références théoriques, mettre des mots sur les situations et les ressentis, les dilemmes professionnels rencontrés en mobilisant différents langages et une pluralité de modèles explicatifs issus des savoirs de recherche.

Gérer les phénomènes de groupe et d'individualité.

Gérer les spécificités de l'animation et de l'accompagnement à distance.

Co-animer une formation et faire bénéficier les apprenants de la richesse d'une dualité de propositions.

Accompagner l'individu et le collectif

Accompagner les individus et les équipes dans la durée pour développer la confiance et le pouvoir d'agir, en facilitant les échanges en présence et à distance.

Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir ; étayer leur analyse par des rétroactions fondées sur des traces prélevées dans leur activité.

Suivre avec attention les expérimentations et les innovations mises en œuvre en s'attachant aux modifications qu'elles induisent.

Aider chacun à s'engager dans un projet d'enseignement, de formation, de recherche-action ; soutenir et valoriser le développement des compétences dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Observer - Analyser - Évaluer

Observer et analyser des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques.

Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation ; concevoir des critères et des indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, analyser les résultats, ajuster les actions de formation en conséquence.

S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative en faisant de la qualité des apprentissages des élèves un des critères d'efficacité des actions entreprises.

Savoir accepter les remarques ; prévoir l'évaluation de son action par les apprenants et pratiquer l'autoévaluation.

Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques : se distancier, modéliser son action, poursuivre son processus de questionnement et de formation.

2- Grille d'évaluation de l'épreuve d'admission

Critères		TI	I	S	TS
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
1 - Analyse de pratique a) entretien du candidat avec le stagiaire					
	Qualité de l'analyse de la séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<i>Commentaire</i>					
1 - Analyse de pratique b) entretien du candidat avec le jury					
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>					
Critères		TI	I	S	TS
2 - Animation d'une action de formation a) animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					
2 - Animation d'une action de formation professionnelle b) entretien avec le jury					
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée				
	Écoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					

MEMOIRE PROFESSIONNEL					
Mémoire					
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
Soutenance					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTEGRATION DU NUNERIQUE					
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

TI : très insuffisant

I : insuffisant

S : satisfaisant

TS : très satisfaisant

3- Synthèse des compétences du candidat

(Annexe 2 du bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

Domaine de compétence	/5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total sur 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre - 2 et + 2 points